

Délibération 2022-07-CFVE

Séance du 03 mars 2022

Extrait du recueil des actes du  
Conseil de la Formation et de Vie Etudiante

### **Périodes de stages et d'alternance durant le cycle licence**

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE) de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) en formation plénière s'est réuni le jeudi 03 mars 2022 dans l'amphithéâtre 500 du bâtiment Matisse sur le Site du Mont Houy, sur la convocation de M. Abdelhakim Artiba, Président de l'Université et sous la présidence de Monsieur Franck Barbier, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE).

Le quorum étant atteint,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019, portant création de de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France ;

Vu les observations HCERES relatives à l'absence de stage dans certaines formations de l'UPHF du cycle Licence ;

M. Franck BARBIER propose aux membres le dispositif suivant :

- Nécessité d'organiser au moins un stage ou une alternance pour chaque étudiant durant le cycle licence.
- Fixation et vote, par les membres des conseils de composantes ou instituts, des modalités, spécificités et durées de stage ou d'alternance de leurs formations. Celles-ci seront documentées dans le règlement de contrôle des connaissances et compétences soumis au Conseil de la Formation et Vie Etudiante.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante approuve à l'unanimité des voix la mise en place de stage ou d'alternance pour chaque étudiant durant le cycle licence.**

**Pour : 19 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Valenciennes, le 03 mars 2022

Abdelhakim Artiba  
Président

